

UCB

Société Anonyme

Allée de la Recherche, 60

B-1070 Anderlecht

RPM Bruxelles, 0403.053.608

Rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et aux statuts d'UCB SA, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport sur l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes statutaires annuels d'UCB SA arrêtés au 31 décembre 2018.

UCB SA est la maison mère du Groupe UCB et agit comme une société de participations dont les activités sont centrées sur la gestion globale du Groupe UCB et de ses filiales.

Veuillez-vous référer au Rapport annuel intégré 2018 du Groupe UCB pour un aperçu des activités et des résultats consolidés du Groupe UCB.

1. Événements significatifs survenus au cours de l'année 2018

1.1 Libération du capital des filiales

Afin de permettre à UCB Ventures SA de remplir ses obligations financières relatives à ses investissements, UCB SA, en qualité d'actionnaire d'UCB Ventures SA, a été priée en 2018, de libérer un capital supplémentaire de € 2 millions. Suite à ce paiement, le capital libéré d'UCB Ventures SA s'élève à € 27 millions.

1.2 Transfert à UCB Fipar SA des obligations d'UCB SA sous le plan d'option d'achat d'actions 2018

Comme effectué durant les années précédentes, les obligations d'UCB SA dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions UCB 2018 ont été cédées à UCB Fipar SA. A ce titre, UCB Fipar SA a reçu une compensation de € 12 millions pour assumer les obligations sous ce plan.

1.3 Transactions de titres UCB

En 2018, UCB SA a acquis 48 711 actions UCB et a vendu 1 054 516 actions UCB.

En conséquence, en date du 31 décembre 2018, UCB SA détenait un total de 2 102 356 titres UCB représentant 1,08% du nombre total d'actions UCB et une valeur au pair de € 6 millions. Le montant reporté au bilan sous la section « actions propres » représente € 112 millions.

1.4 Réduction de dette et de prime d'émission des filiales anglaises

En 2018, UCB SA a procédé à plusieurs transactions avec ses filiales anglaises du Groupe UCB afin de réduire son exposition à la livre sterling :

- UCB (Investments) Ltd. a diminué ses fonds propres de £ 524 millions par une réduction de son compte de primes d'émission (versée à son unique actionnaire UCB SA), portant l'investissement détenu par ce dernier à € 517 millions ;
- UCB Celltech (la succursale anglaise d'UCB Pharma SA), a effectué un remboursement anticipé d'un emprunt à UCB SA à hauteur de £ 450 millions sur un total d'emprunt de £ 650 millions.

1.5 Remboursement anticipé d'un emprunt à la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)

Le 21 août 2018, UCB SA a utilisé son droit de remboursement anticipé à valeur nominale d'un emprunt de € 150 millions accordée par la Banque Européenne d'Investissement en 2012. Le prêt avait une date d'échéance initiale en mai 2019.

Après ce remboursement, UCB SA a encore deux autres dettes envers la Banque Européenne d'Investissement, composées d'un prêt de € 100 millions venant à échéance en avril 2020 et d'un prêt de \$ 100 millions remboursable par tranches trimestrielles de \$ 5 millions jusqu'en novembre 2021.

1.6 Liquidation de UCB Trading Thailand Ltd.

Le 15 novembre 2018, UCB Trading Thailand Ltd. a entamé son processus de liquidation. Avant la liquidation, UCB Trading Thailand Ltd. a réduit son capital de THB 100 millions à THB 6,25 millions en remboursant THB 93,75 millions à UCB SA. Les THB 6,25 millions restants sont comptabilisés en tant que participation dans des entreprises liées et le solde sera remboursé à la clôture de la liquidation.

La filiale affiche actuellement une bonne solvabilité. Aucun test de réduction de valeur sur les actions n'est donc nécessaire.

1.7 Extension de la facilité de crédit de € 1 milliard

Le 8 janvier 2018, la ligne de crédit de € 1 milliard a été modifiée et prorogée jusqu'au 9 janvier 2023 (y compris l'option de demander deux nouvelles prolongations de la date d'échéance chacune d'une année supplémentaire).

Le 29 novembre 2018, la date d'échéance finale de cette ligne a été prolongée pour la première fois d'une année au 9 janvier 2024.

1.8 Risque de réduction de valeur des actions détenues par UCB SA - Test de réduction de valeur sur les participations

Un test de réduction de valeur a été effectué le 31 décembre 2018 sur les participations d'UCB SA. Ce test a généré la reconnaissance de charges de réduction de valeur pour un montant de € 47 millions liée à sa filiale UCB Biopharma Ltda. au Brésil et de € 52 millions liée à la filiale UCB Manufacturing Ireland Ltd.

Ce test de réduction de valeur a également révélé que deux réductions de valeur enregistrées par le passé ne sont plus justifiées. Par conséquent, ces charges de réduction de valeur ont été reprises pour un montant total de € 8 millions comme suit :

- UCB Pharma A.E. (Greece) pour un montant total de € 7 millions ;
- UCB Pharma A.S. (Turkey) pour un montant total de € 1 million.

A la fois les nouvelles charges de réduction de valeur et la reprise des réductions de valeur historiques ont été reconnues en résultat financier dans le compte de résultats de 2018.

2. Changement des règles d'évaluation comptables

Il n'y a eu aucun changement dans les règles d'évaluation comptables en 2018.



3. Les contrôles internes en place concernant l'établissement des comptes annuels

Pour le compte du Conseil d'Administration d'UCB SA, le Comité d'Audit évalue régulièrement le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne pour la détection de fraudes, des irrégularités et infractions aux règles, aux dispositions législatives et réglementaires, ou des erreurs de contrôles significatives. Les mécanismes de contrôle interne sont décrits plus amplement dans le Rapport annuel intégré 2018 du Groupe UCB.

4. Événements importants survenus après la date du bilan

Le 8 février 2019, UCB SA, en qualité d'actionnaire d'UCB Ventures SA, a été priée de libérer un capital supplémentaire de € 15 millions. Suite à ce paiement, le capital libéré d'UCB Ventures SA s'élève à € 42 millions.

5. Conflits d'intérêts rencontrés au cours de l'année

Il n'y a pas eu en 2018 de transaction ou relation contractuelle entre UCB SA, y compris ses sociétés filiales, et un membre du Conseil d'Administration qui donnerait lieu à un conflit d'intérêts autre que les conflits mentionnés au point 3.12 du Rapport annuel intégré 2018 du Groupe UCB (en vertu de l'application de l'article 523 du code des sociétés belge).

6. Information financière

Résultats au 31 décembre 2018

Les opérations d'UCB SA ont généré en 2018 un bénéfice net après impôts de € 22 millions par rapport à € 36 millions en 2017.

L'évolution du bénéfice net (diminution de € 14 millions) est principalement due à :

- l'augmentation des dividendes reçus de ses filiales pour un montant total de € 81 millions, principalement due à l'acompte sur dividende d'UCB Finance NV pour un montant total de € 95 millions contre € 65 millions en 2017 et au dividende d'UCB (Investment) Ltd. de € 28 millions qui n'existait pas l'année dernière ;
- la diminution des autres produits d'exploitation pour € 3 millions liée aux agréments de services avec d'autres sociétés liées ;

- l'augmentation de la provision pour couvrir le risque de variation de cours dans le cadre des rémunérations variables à long terme (LTI) accordées au Comité Exécutif et certaines catégories d'employés pour un montant total de € 4 millions.
- la diminution des produits d'intérêts pour un montant total de € 7 millions en complément de la diminution des intérêts débiteurs pour un montant total de € 1 millions, toutes les deux polites par les mouvements du taux Euribor ;
- la perte de valeur supplémentaire de € 99 millions sur participations compensée par la reprise de perte de valeur sur participations pour un montant total de € 8 millions (voir la section 1.8) ;
- l'augmentation du bénéfice net des autres revenus financiers pour un montant total de € 6 millions principalement liée à la perte unique réalisé sur les options vendues reconnue l'année dernière pour € 4 millions.

Affectation du résultat

Le bénéfice total net disponible pour distribution s'élève à € 22 millions. Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

- distribution aux actionnaires d'un dividende brut de € 1,21 par action ; et
- prélèvement sur les réserves disponibles de € 210 millions.

Le Conseil d'Administration propose également le paiement contre détachement du coupon n° 22 d'un dividende brut de € 1,21 par action (donnant le droit à un dividende net après prélèvement du précompte mobilier belge de 30% s'élevant à € 0,847). Le montant total qui sera distribué aux actionnaires peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) et ses filiales directes à la date d'approbation du dividende, les actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) et ses filiales directes ne donnant pas droit à un dividende. Au 1er janvier 2019, 192 403 302 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 233 millions. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation des actionnaires. Les comptes annuels 2018 seront mis à jour en conséquence.

Si la proposition de distribution de dividende est acceptée par l'Assemblée Générale, le coupon n° 22 sera payé à partir du mardi 30 avril 2019 auprès des institutions financières suivantes : KBC Bank S.A., Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles (Belgique).

Afin de se conformer à la législation, nous vous invitons à donner décharge par vote spécial aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice social prenant fin le lundi 31 décembre 2018.

Bilan au 31 décembre 2018

Le bilan d'UCB SA au 31 décembre 2018 présente un total d'actifs et de passifs s'élevant à € 7 047 millions comparé à € 7 970 millions au 31 décembre 2017.

La variation du bilan est principalement due à :

- la diminution des participations dans les entreprises liées de € 685 millions suite à la réduction des fonds propres de £ 524 millions de la filiale anglaise UCB (Investments) Ltd. au moyen d'une réduction du compte de prime d'émission (voir la section 1.4) ;
- la créance intragroupe d'un montant de £ 650 millions avec échéance initiale en 2019 a été prolongée pour £ 400 millions avec une échéance en 2020. La créance a été reclassée de la position de créance intragroupe à court terme à la position de créance intragroupe à long terme ;
- la diminution des investissements en actions propres pour un montant total de € 44 millions résultant de la cession de 1 054 516 actions UCB (voir la section 1.3) ;
- la diminution des charges différées de € 24 millions suite au sursis du paiement de la prime relative aux transferts des créances intra-groupe pour un montant total de € 221 millions en 2016. A la fin de décembre 2018, un montant total de € 168 millions était toujours reporté aux exercices suivants ;
- la diminution des réserves disponibles pour € 167 millions principalement liée à l'affectation du résultat (voir section 6 Information Financière -Affectation du résultat) ;
- la diminution des provisions constituées pour couvrir le risque de variations de valeur des actions UCB octroyées au Comité Exécutif et à certaines catégories d'employés dans le cadre des plans d'intéressement à long terme, pour un montant total de € 3 millions, principalement suite au transfert des obligations du « 2018 Stock Option Plan de UCB SA vers UCB Fipar SA » (voir section 1.2) ;
- la reclassification des obligations pour un montant de € 75 millions échéant en 2019 de dettes financières à long terme vers les dettes financières à long terme payable dans l'année ;
- la reclassification d'une partie de la dette financière envers la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »), échéant en 2019 et pour un montant total de € 18 millions de dettes financières à long terme vers les dettes financières à court terme ;
- la diminution des dettes financières à court terme pour un montant total de € 561 millions due à la diminution du découvert bancaire pour un montant total de € 9 millions et la diminution de la position de cash pooling négative pour un montant total de € 535 millions. Ces diminutions globales des dettes financières à court terme sont la conséquence des flux de trésorerie positifs en provenance du Royaume-Uni (voir la section 1.4) ;
- la diminution des revenus différés d'un montant total de € 6 millions suite au transfert du paiement de la prime relative aux transferts des créances intra-groupe fait en 2016.
- la diminution des revenus différés pour un montant total de € 4 millions suite au report d'une partie de la prime, liée à la compensation reçue de UCB Fipar SA pour assumer les obligations

des stock-options accordées en 2013, en ligne avec l'exercice des options en 2018. Le montant encore ouvert en revenus différés au 31 décembre 2018 s'élève à € 8 millions.

7. Changements dans la composition du Conseil

Veillez-vous référer à la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport intégré annuel 2018 du groupe UCB pour les changements relatifs à la composition du Conseil en 2018 et pour les propositions de changement en 2019.

8. Instruments financiers, risques de crédits, risques de liquidités et risques de trésorerie

Veillez-vous référer au Rapport intégré annuel 2018 du groupe UCB, Notes aux états financiers consolidés, point 4 « Gestion des risques financiers ».

9. Changement de contrôle

Veillez-vous référer à la section 3.11.9 de la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport intégré annuel 2018 du groupe UCB pour une vue complète de tous les accords, y compris les clauses de changement de contrôle approuvées en 2018.

10. Activités dans les domaines de la recherche et du développement

Les activités de la Société sont des activités de holding. Il n'y a pas d'activités de recherche et développement au niveau d'UCB SA.

11. Succursales d'UCB SA

La Société n'a pas de succursale.

12. Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération) est reprise dans le Rapport annuel intégré 2018 du groupe UCB.



Inspired by patients.
Driven by science.

13. Information non financière

La législation belge sur la publication d'informations non-financières exige que l'entreprise fasse rapport sur cinq domaines en matière de développement durable : les questions environnementales, sociales et d'employés, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la diversité et l'inclusion. Toutes ces informations sont reflétées dans le Rapport intégré annuel 2018.

Bruxelles, le 27 février 2019.

Jean-Christophe Tellier
CEO et Administrateur

Evelyn du Monceau, Présidente
Présidente du Conseil d'Administration